COMMUNE:		<u> </u>
92		,
Mombro do (4)	. 4-1-	

Mode de scrutin des communes de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL MODÈLE A ou B

## ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

## FEUILLE DE PROCLAMATION nº 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par .G. R.A.N.G.E. Charlotte	GRANGE Charlotte	
Liste conduite par	TEIXEIRA Victor	
Liste conduite par	MONTANIER Amae - Sylvia	
Liste conduite par . G. R. A. W. G. E.	LAMPIN Frédéric	
Liste conduite par . ⊆ R A N 6 E	NATHANIEL Brigitte	
Liste conduite par RANGE	DUMORTIER André	
Liste conduite par G. R. A.N.G.E.	MEYSSELLE AMOUR	
Liste conduite par	RUIZ Jean-Luc	
Liste conduite par G. R. A. N. G. C.	MATHIEU Monigue	
Liste conduite par	BERNARD Emmanuel	
Liste conduite par	FOLLETET Paroline	
Liste conduite par G. R. A. W. G. E.	CHRYSSOMALIS GRONGE	
Liste conduite par	DE FRETTAS Elipabella	
Liste conduite par	BALAYE Quanten	
Liste conduite par C. A.A.C. E.	BOUTTET PECLE	
Liste conduite parGR.A.N.E.E.	SCHUK Team- Louis	
Liste conduite par	VIRLOGENX Androy L	
Liste conduite par	PARMENTIER GREGORY	
Liste conduite par	LECLERCA Sandrino	
Liste conduite par	GOUDET Praire Arenand	
Liste conduite par S. O. U \( \int \). E-7	COQUAND Sandring	
Liste conduite par ⊆ O ∪ D 上 T	ARRIGONI GIPPELT	
Liste conduite par	DUFOURNEL Made Com	
Liste conduite par		
Fait à Lissen	, le, T	103/2020

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

<sup>(3)</sup> Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipau. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux

<sup>(4)</sup> Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.